

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Bordeaux, le 15 octobre 2025

**Présentation de la version finale de la stratégie de façade maritime
Pour adoption en séance**

La stratégie de façade maritime finalisée est disponible sur le site internet de la DIRM
va le lien suivant :

<https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/le-volet-strategique-du-dsf-la-strategie-de-facade-a1465.html>

1. Calendrier de finalisation et d'adoption de la stratégie de façade maritime

Le projet de stratégie de façade maritime mise à jour a été porté à la consultation du public, des instances et des pays voisins du 5 mai au 5 août derniers. C'est dans ce cadre que l'avis du CMF a été soumis et adopté en séance du 27 juin.

Treize instances ont rendu un avis et trente contributions ont été réceptionnées dans le cadre de la participation du public par voie électronique.

Les services de la DIRM, en lien avec les autres services de l'État, ont procédé à l'analyse de l'ensemble des contributions ainsi que de l'avis de l'Autorité environnementale, qui avait fait l'objet d'une note de propositions de prise en compte.

Parmi l'ensemble des éléments remontés, certains ont pu être intégrés et venir compléter la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique. D'autres n'ont pas pu être pris en compte, principalement faute de données correspondantes. Les arbitrages ont été faits en conservant l'exigence de retenir des objectifs et des indicateurs opérationnels et facilement évaluables à la fin du cycle de planification de six ans.

La stratégie de façade maritime sera proposée à l'adoption en séance du conseil maritime de façade.

Seront parallèlement adoptés deux documents prévus par le code de l'environnement :

- un document de synthèse de la participation du public par voie électronique, qui retracera les contributions reçues de la part du public, la façon dont elles

ont pu être prises en compte (ou pas) lors de la finalisation du document et les justifications associées ;

- la déclaration environnementale, qui vise à résumer la manière dont il a été tenu compte de l'ensemble des consultations et des motifs qui ont fondé les choix opérés.

2. Consultation des instances

Outre le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique, les instances ayant répondu à la consultation sont les suivantes :

- Conseil national de la mer et des littoraux ;
- Comité de bassin Adour-Garonne ;
- Comité de bassin Loire-Bretagne ;
- Comité régional de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine ;
- Conseil départemental des Landes ;
- Conseil départemental de la Gironde ;
- Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale Haute Gironde Blaye Estuaire ;
- Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis ;
- Communauté de communes de l'Île de Ré ;
- Agglomération Royan Atlantique ;
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine ;
- Préfets coordonnateurs de la façade Nord-Atlantique Manche-Ouest.

Le tableau suivant met en exergue les principales remarques :

Thématiques	Principales remarques
Bilan de l'exercice précédent	• Absence d'un bilan du précédent cycle du document stratégique de façade : ◦ pas d'analyse de tendance ; ◦ pas d'indicateurs consolidés ; • Diagnostic non-connecté aux objectifs socio-économiques du document stratégique de façade.
État des lieux : discussion sur les données mobilisées	• Remise en cause du choix des années de référence en matière de données ; • Remise en question de certaines données chiffrées utilisées dans l'état des lieux.
Articulation avec les autres documents de planification	• Articulation entre la stratégie de façade maritime et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ; • Cohérence entre la politique énergétique et la planification environnementale en mer ; • Demande d'une évolutivité du document en continu.

Objectifs environnementaux et socio-économiques et indicateurs associés	• Choisir des objectifs et indicateurs portant sur le contrôle plutôt que sur le simple respect de la réglementation ; • Privilégier des cibles quantitatives plutôt que des tendances ; • Absence de cible pour les objectifs socio-économiques.
Prise en compte des acteurs du territoire	• Acteurs portuaires : ◦ mieux valoriser les initiatives et synergies entre les acteurs portuaires ; ◦ identifier les ports de plaisance comme porte d'entrée en tant qu'acteurs économiques.
Aires marines protégées - Zones de protection forte	• Zones de protection forte : demande de précisions sur le cadrage (note technique) ; • Attention particulière à porter à la progression de la connaissance.
Lien terre-mer	• Protection de la bande littorale en mer ; • Préservation des zones humides devant figurer comme une des composantes structurantes de l'aménagement du territoire littoral ; • Demande d'augmenter la prise en compte du lien terre-mer dans le document stratégique de façade ; • Souligner que la qualité et la quantité d'eau douce sont des enjeux essentiels pour les activités maritimes(notamment pour la conchyliculture) ; • Nécessité d'une solidarité amont-aval.
Développement des énergies marines renouvelables	• Faire apparaître le besoin de potentielles zones de mouillage temporaires de flotteurs d'éoliennes ; • Sortir d'une logique d'antagonisme entre les énergies marines renouvelables et les autres activités économiques : un équilibre plutôt qu'un accroissement de la compétition entre activités ; • Faire apparaître les projets de raccordement dans le volet cartographique du document stratégique de façade ; • Prise en compte des autres énergies marines renouvelables : hydrolien, houlomoteur.
Volet cartographique	• Suggestion d'ajout de cartes ou de modifications, notamment sur les thèmes suivants : ◦ surveillance de la qualité des eaux littorales ; ◦ superposition : secteurs d'étude pour la protection forte et zones de développement de l'éolien, d'extraction de granulats et de production aquacole ; ◦ pêche à pied et pêche dans les 3 milles.
Adaptation développement durable	• Demande d'améliorer la prise en compte du changement climatique dans le document stratégique de façade ; • Recherche d'une compatibilité avec les objectifs de neutralité carbone ;
Pédagogie	• Améliorer la compréhension du public : rendre le propos plus pédagogique, notamment s'agissant de l'opposabilité du document stratégique de façade.

3. Participation du public par voie électronique

Parmi les trente contributions, ont notamment été réceptionnées celles du comité régional de la conchyliculture, du syndicat des énergies renouvelables, de France renouvelables, de la fédération française de canoë-kayak, de l'organisation de producteurs FROM Sud Ouest, d'EDF et des associations Bloom, Surfrider, France Nature Environnement, LPO et Défense des Milieux Aquatiques (DMA).

Thématiques	Principales remarques
Structuration du DSF	• Besoin de sommaires et intégration des conclusions de l'évaluation du bon état écologique.
Opposabilité	• Clarification des liens avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ; • Précision sur l'opposabilité du DSF.
Propulsion vélique	• Intérêt de la propulsion vélique des navires.
Hydrolien	• Qualification du degré de maturité des énergies marines renouvelables hors éolien en mer.
Planification aquacole	• Clarification de la méthodologie de sélection des zones propices à l'installation ou à l'extension des activités conchylicoles ; • Articulation explicite avec les documents d'orientation déjà existants ; • Cause de mortalité des huîtres.
Mise à jour de textes	• Objectifs socio-économiques : propositions de nouveaux indicateurs ; • Objectifs environnementaux : proposition d'évolution d'indicateurs ; • Texte de présentation de certaines filières socio-professionnelles.
Préservation de l'environnement	• Développement sur le règlement européen pour la restauration de la nature ; • Articulation de la protection forte avec les activités en présence.
Effets cumulés	• Evaluation approfondie et systématique des effets cumulés des différentes activités anthropiques sur la biodiversité.

Certaines contributions du public portaient davantage sur le plan d'action du DSF que sur la stratégie de façade, et pourront par conséquent être réétudiées au moment de la mise à jour de ce dernier.

4. Modifications apportées à la stratégie de façade maritime

Les avis transmis par le public et les instances portaient en synthèse sur :

- des demandes de modification rédactionnelle et de compléments sur certaines activités ;
- l’affirmation de la nécessité de prendre en compte des enjeux essentiels (lien terre-mer, changement climatique...) ;
- des demandes de vulgarisation et d’amélioration de la lisibilité des documents ;
- des amendements à apporter aux objectifs et indicateurs associés ;
- la mise à jour des éléments sur la base de l’évolution des politiques publiques ;
- des compléments cartographiques ;
- des clarifications sur la planification aquacole.

Ces demandes et avis, qui seront développés en séance, ont tous fait l’objet d’ajustements dans la dernière version de la stratégie de façade maritime.

Certains éléments n’ont pas pu être intégrés dans la stratégie, principalement :

- l’utilisation de données plus récentes dans l’annexe 1 :

Cette annexe présente l’analyse économique et sociale de l’utilisation des eaux marines ainsi que l’évaluation du bon état écologique et est élaborée au titre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin. Son processus de mise à jour s’étend sur 6 ans et est confié par le ministère à des experts externes. La collecte des données utilisées a pris fin en 2022 et n’avait plus vocation à être actualisée.

- l’absence de cible pour les objectifs socio-économiques :

Plusieurs objectifs socio-économiques relevant d’acteurs de la façade, l’absence de cible permet une meilleure appropriation des actions à conduire et une adaptation de la cible selon les contours des projets en développement.

Enfin, certaines demandes ont été retenues comme des pistes de travail à approfondir pour les futurs cycles de planification :

- l’évaluation approfondie et systématique des effets cumulés des différentes activités anthropiques sur la biodiversité ;
- le déploiement de la compensation en mer ;
- le développement de la prise en compte du changement climatique dans le DSF.

Si ces éléments sont déjà intégrés dans la stratégie de façade, ils doivent encore être développés dans le cadre de chantiers nationaux. Bien identifiés, ces trois chantiers font l’objet de réflexions et de groupes de travail animés par le ministère.